



## Le règlement d'usage catégoriel

### Sorties de découverte des patrimoines naturels et culturels

Validé par la décision n° 2021-DGD-MS-06 du 27 avril 2021.

#### **Préambule :**

L'objectif de la marque collective est de proposer une offre diversifiée de produits et services en adéquation avec le caractère et les valeurs des parcs nationaux, permettant la valorisation et la découverte des patrimoines naturels, culturels et paysagers, et respectant les principes fondamentaux du développement durable.

L'offre des prestations d'accompagnement s'adresse au grand public qui souhaite découvrir les patrimoines naturels et culturels des parcs nationaux et contribuer à leur préservation grâce à la participation à des sorties découverte, accompagnées d'un professionnel. Ces sorties pourront s'appuyer sur des techniques d'interprétation favorisant l'innovation pédagogique.

L'offre des prestations d'accompagnement marquée comportera les spécificités suivantes, pour permettre aux visiteurs de :

- découvrir les richesses et la diversité du territoire dans lesquels ils se situent et de bénéficier de l'accompagnement d'un professionnel qualifié,
- disposer d'informations sur les patrimoines du Parc national grâce au contenu de la prestation et aux outils de découverte et d'interprétation proposés,
- contribuer à la préservation de l'environnement du Parc national par une sensibilisation aux bonnes pratiques de découverte,
- d'aller à la rencontre des acteurs locaux et de participer au développement d'une activité professionnelle qui participe au développement local,
- connaître les missions et les actions du Parc national,
- connaître et respecter la réglementation en vigueur (réglementation du cœur de Parc et autres réglementations s'appliquant sur le territoire de Parc national).

#### **Produits ou services concernés :**

Description précise du service concerné par le règlement d'usage catégoriel :

- La découverte accompagnée des patrimoines naturels et culturels, terrestres et/ou marins des parcs nationaux, pour tous les publics (hors séjours et produits packagés)
- Cette découverte pourra se faire à travers la pratique d'activités de randonnée, d'escalade, d'alpinisme et des autres activités terrestres, ou aquatique non motorisées en dehors des transports nécessaires pour accéder aux lieux d'activités

#### **Activités prioritaires :**

Les activités prioritaires concernées, indépendamment de la réglementation spécifique de chaque parc national, concernent :

- les sorties de découverte des patrimoines naturels et/ou culturels,
- les sorties d'éducation à l'environnement et au territoire,
- les sorties avec une part plus ou moins conséquente d'activités physiques de type randonnée

pédestre, équestre, à vélo, avec ânes de bât, en raquettes à neige, alpinisme, escalade, spéléologie, canoë, kayak, kayak de mer, canyoning, etc ...

Ces activités peuvent être proposées par des professionnels indépendants, ou appartenant à des structures commerciales ou associatives (en conformité avec la réglementation française), sous forme de prestations payantes destinées à tout type de public (y compris des publics scolaires).

Des critères complémentaires sont applicables pour les bases ou centres nautiques. Le service concerné par ces critères complémentaires concerne la prestation d'accueil avant, pendant et après l'activité sportive nautique. Est prioritaire tout établissement qui propose et organise une activité physique ou sportive. Il réunit simultanément un équipement (fixe ou mobile, en intérieur ou en pleine nature), une durée (continue, saisonnière...) et la pratique d'une activité physique ou sportive de loisir. Les structures concernées peuvent couvrir plusieurs entités juridiques : association loi 1901, société sportive, société commerciale, exploitant agricole, collectivité territoriale, travailleur indépendant, office de tourisme...

Les centres nautiques proposant uniquement un service de location de matériel sportif ne sont pas concernés par cette extension.

Classe de produits et services de la classification de Nice : 41

### **Effets attendus sur les patrimoines du parc national**

La prestation proposée devra être un support de découverte privilégié pour la clientèle.

Elle contribuera donc à la préservation des patrimoines naturels et culturels situés dans le territoire du parc, et visera notamment :

- à partager un certain nombre de connaissances auprès des visiteurs afin qu'ils puissent s'approprier les richesses et la diversité du territoire,
- à concilier le développement des pratiques et la préservation des patrimoines,
- à sensibiliser la clientèle sur les enjeux de préservation des patrimoines, sur les dérangements et impacts possibles et donc sur les pratiques de découverte respectueuses,
- à informer sur les activités humaines et économiques du territoire et à favoriser les échanges avec les acteurs locaux,
- à mieux connaître les missions et actions menées par le parc national.

Par ailleurs, le marquage de la prestation proposée cherchera à valoriser les activités humaines qui participent au développement durable du territoire du parc national et à offrir une reconnaissance aux prestataires qui véhiculent ses valeurs.

Le RUC comprend également, en annexe, une fiche descriptive des sorties proposées. Celle-ci permet notamment de décrire la prestation dans le détail et de connaître les patrimoines et les territoires concernés.

### **Critères que le produit ou le service doit respecter**

De façon générale, l'utilisateur devra être à même de prouver, à l'aide de factures ou tout autre moyen ou document, que les critères ci-dessous sont respectés.

Des critères obligatoires et d'autres facultatifs sont mis en place.

Les critères obligatoires sont incontournables. Aucune dérogation n'est possible.

Les critères facultatifs se comptent en points par item.

Pour le cas où un critère n'est pas applicable, la pondération s'applique sur les critères restants. Lorsqu'il ne reste que 3 critères facultatifs applicables ou moins, un critère au moins doit être respecté.

**Critères obligatoires généraux :**

Critères	Obligatoire	Indicateurs	Modalités d'évaluation et de contrôle
<p><b>Critère n°1 :</b> L'utilisateur dispose des qualifications nécessaires lui permettant d'encadrer les publics dans le ou les milieux considérés. Il est titulaire d'une carte professionnelle lorsqu'elle est exigée, et d'une assurance professionnelle.</p>	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validité du diplôme, et de l'attestation du Ministère en charge</li> <li>- Souscription d'une assurance professionnelle de responsabilité civile</li> <li>- Curriculum vitae</li> </ul>	<i>cf note technique diplômes</i> Fourniture, le cas échéant, des justificatifs de diplôme, d'assurance professionnelle, des attestations de recyclage, de carte professionnelle
<p><b>Critère n°2 :</b> La prestation a pour objet la découverte des patrimoines naturels et culturels du parc national, et est conçue à partir d'objectifs pédagogiques clairement identifiés, en lien avec le caractère du parc national.</p>	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix du thème, des objectifs et du tracé de la prestation</li> <li>- Présence des outils de sensibilisation à disposition des clients</li> </ul>	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC, et des documents mis à disposition des clients.
<p><b>Critère n°3 :</b> La prestation prend en compte l'environnement et les sites fragiles : celle-ci exclut les zones sensibles et ne porte pas atteinte aux ressources patrimoniales (en fonction des saisons).</p>	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des zones de sensibilité de la faune, la flore et des milieux</li> </ul>	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et de la représentation cartographique du tracé, soumise à l'avis de l'établissement public du parc national.
<p><b>Critère n°4 :</b> La taille des groupes est fixée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 personnes maxi pour les sorties adaptées aux déficients mentaux</li> <li>• 8 personnes maxi pour les sorties adaptées aux déficients visuels ou physiques</li> <li>• 12 personnes maxi pour les activités avec randonnées</li> <li>• 30 personnes maxi pour les sorties culturelles</li> </ul>	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect de la taille des groupes</li> </ul>	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC
<p><b>Critère n°5 :</b> Il existe une procédure permettant de gérer les annulations liées aux aléas (météo, risque d'incendie, etc ...)</p>	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'une procédure</li> </ul>	Récupération d'une note, conditions générales de vente, ...
<p><b>Critère n°6 :</b> L'utilisateur informe ses clients de la nécessaire adaptation de la tenue à l'activité. Les consignes de sécurité dans l'espace de pratique sont annoncées.</p>	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annonce lors des contacts préalables et le jour de la sortie</li> <li>- Présence de l'information sur les supports de communication,</li> </ul>	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et des supports d'information à disposition des clients.

**Critères thématiques :****Item n°1 : Démarche écoresponsable**

Critères	Obligatoire	Applicable non applicable	Indicateurs	Modalités d'évaluation et de contrôle
<b>Sous-item Mobilité</b>				
<b>Critère 7 :</b> La prestation limite l'utilisation de la voiture et ne fait pas appel à un moyen de découverte motorisé.	O		- Absence ou quasi-absence de l'usage de la voiture sur le territoire du parc, en dehors du stationnement prévu au départ	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et de la représentation cartographique du tracé, soumise à l'avis du parc national
<b>Critère 8 :</b> Lorsque cela est possible et en fonction du lieu de départ de l'activité, l'utilisateur propose un service de transport collectif ou informe sur les moyens de transport alternatifs à la voiture, ou organise le covoiturage.	F		- Présence de l'information sur les supports de communication, sur internet, ...	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et des supports de communication à destination des clientèles.
<b>Sous-item Tri des déchets</b>				
<b>Critère 9 :</b> L'utilisateur informe sur les modalités de tri des déchets en lien avec la pratique, y compris les déchets du matériel lié à la pratique, et s'il propose le pique-nique (ou toute autre collation), celui-ci limite les emballages et les déchets non recyclables.	O		- Présence de l'information sur les supports de communication, sur internet, ... - Composition du pique-nique	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et des supports d'information à destination des clientèles.

**Item n°2 : Sensibiliser à l'environnement, aux patrimoines et au territoire et limiter les impacts**

Critères	Obligatoire ou Facultatif	Applicable non applicable	Indicateurs	Modalités d'évaluation et de contrôle
<b>Critère 10 :</b> L'utilisateur sensibilise ses clients aux bonnes pratiques de découverte, à la réglementation de la pratique de l'activité, et celle relative au cœur de parc national ou aux autres	O		- délivrance d'une information aux clients et présence d'outils de sensibilisation	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et des documents mis à disposition des clients.

espaces naturels protégés.				
<b>Critère 11</b> : L'utilisateur met en œuvre une technique d'animation (éventuellement innovante) et / ou le matériel pédagogique adapté au thème de sa sortie.	O		- Liste du matériel et des outils mis à disposition - technique d'animation	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC.
<b>Critères facultatifs : valider au moins 50% des points parmi les propositions suivantes, lorsqu'elles sont applicables :</b>				
<b>Critère 12</b> : Les outils de communication imprimés sont réalisés de façon éco-responsable.	F		- Brochures papiers et documents de communication imprimés sur papier recyclé ou éco-certifié avec des encres écologiques.	Fourniture des factures.
<b>Critère 13</b> : L'utilisateur sensibilise ses clients aux activités économiques et humaines qui prennent vie dans ces espaces Il utilise les moments d'échanges avec les clients pour les informer sur les productions locales : points de vente de productions fermières, etc...	F		- Présence d'une information des clients et d'outils de sensibilisation - Présence d'outils de communication à disposition des clients (coordonnées des producteurs, ...) - Dégustation de productions locales lors de la prestation	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et des documents mis à disposition des clients.
<b>Critère 14</b> : Les outils de sensibilisation sont adaptés aux publics accueillis (enfants, déficients, étrangers [langues étrangères ou locales], ...)	F		- Liste des outils mis en place (gros caractères, langage simplifié...), intervention et / ou documentation dans une ou plusieurs langues étrangères ou locales	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC.
<b>Critère 15</b> : L'utilisateur veille à ce que le groupe respecte la quiétude des lieux	F			
<b>Critère 16</b> : L'utilisateur explique et veille à ce que le groupe qui emprunte les sentiers ne coupe pas les virages afin d'éviter l'érosion des sols	F			

### **Item n°3 : Participer à la politique économique et sociale**

Critères	Obligatoire ou Facultatif	Applicable non applicable	Indicateurs	Modalités d'évaluation et de contrôle
<b>Critère 17</b> : Si l'utilisateur propose un pique-nique, une collation ou un cadeau à ses clients : ceux-ci se composent de produits locaux, ou issus de l'agriculture biologique.	O		- Présence d'au moins 1 produit local, ou biologique lors du pique-nique ou autre - Liste des produits et mode d'approvisionnement (circuit court produit à moins de 150 km)	Évaluation sur justificatifs (factures).
<b>Critères facultatifs : valider au moins 50% des points parmi les propositions suivantes, lorsqu'elles sont applicables</b>				
<b>Critère 18</b> : L'utilisateur propose son activité sur une période de l'année plus large que les périodes de pic de fréquentation.	F		Programmes de sorties élargi hors pics saisonniers de fréquentation	Vérification sur le catalogue de sorties
<b>Critère 19</b> : L'utilisateur est impliqué de manière particulière dans un réseau local ou dans une dynamique collective.	F		- Justificatif d'adhésion à un OTSI, à un regroupement professionnel, à une association...	Fourniture d'un justificatif d'adhésion à une structure.
<b>Critère 20</b> : En général, pour l'ensemble de son activité, l'utilisateur travaille en partenariat avec d'autres acteurs économiques locaux	F			Factures, preuves d'achat, contenus de prestations, catalogue, ...
<b>Critère 21</b> : La prestation a une politique tarifaire différenciée en fonction des publics (tarifs jeunes, familles, ...) et/ou accepte les chèques vacances.	F		- Présence de tarifs différents en fonction des publics (tarifs jeunes, familles, ...) - Adhésion à l'ANCV	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC.
<b>Critère 22</b> : La prestation prévoit une ou des rencontre(s) avec des acteurs du territoire (bergers, producteurs agricoles, artisans, ...) dans un objectif de partage et de connaissance, et valorise les productions et savoir-faire locaux.	F		- Présence, d'au moins, une rencontre programmée avec un acteur local lors de la prestation - Valorisation de produits locaux durant la	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC.

			prestation	
<b>Critère 23</b> : L'utilisateur a suivi les modules A et B du comité handisport si la sortie est adaptée.	F			Attestation de formation aux modules A et B du comité handisport.

### **Critères complémentaires pour les bases nautiques :**

Critères	Obligatoire	Applicable ou non	Indicateurs	Modalités d'évaluation et de contrôle
<b>Critère A :</b> L'établissement dispose des autorisations et qualifications nécessaires lui permettant d'exercer dans la vente et l'encadrement de prestations touristiques.	O		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validité du certificat d'immatriculation sur le registre du commerce et des sociétés.</li> <li>- Souscription d'une assurance professionnelle de responsabilité civile.</li> <li>- Curriculum Vitae.</li> </ul>	- Fourniture des justificatifs d'immatriculation, d'assurance professionnelle spécifique "professionnels du tourisme", de diplômes nécessaires relatifs aux types d'activités proposées à la vente...
<b>Critère B :</b> La structure comprend un lieu d'accueil du public équipé de sanitaires avec une billetterie.	O		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'un guichet d'accueil avec caisse et présentation de documentation</li> <li>- Présence d'un espace de repos, de sanitaire (wc, douches à proximité)</li> </ul>	- Vérification lors de la visite
<b>Critère C :</b> Le personnel assure un accueil physique personnalisé auprès des clients. Il présente les différentes modalités de découverte du site. Il sait parler du Parc national et de son territoire.	O		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'outils d'accueil organisés (guide, plan, carte...)</li> <li>- Personnel formé à l'accueil et au Parc national, son territoire et ses missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de l'existence des outils d'accueil</li> <li>- Justificatifs de formations réalisées par les personnes assurant l'accueil</li> </ul>
<b>Critère D :</b> Les encadrants permanents sont capables de former leurs saisonniers sur les milieux littoraux et marins, suite à leurs formations en biologie marine et/ou environnement marin.	O		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du diplôme/attestation des fédérations ou de l'organisme dispensant la formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournitures des justificatifs de diplômes / attestations de la formation</li> <li>- Fournitures des supports de formation pour les saisonniers, livret d'accueil, questionnaire d'évaluation, ppwt, docs papiers...</li> </ul>

## Développer une démarche écoresponsable

Critères	Obligatoire ou facultatif	Applicable ou non	Indicateurs	Modalités d'évaluation et de contrôle
<b>Sous-item énergies</b>				
<b>Critère E</b> : L'opérateur a un suivi annuel des consommations d'énergie, qui prend en compte toutes les énergies consommées par la structure.	F		- Outil de type tableau de bord, cahier de suivi, relevés de consommation, ...	- Consultation des outils de suivi.
<b>Critère F</b> : L'opérateur a mis en place au moins 2 dispositifs d'économie d'énergie au sein de l'établissement.	F		- Exemple de dispositifs : minuteurs dans les espaces communs (80%), éclairage intérieur avec ampoules basse consommation (80 %), robinets thermostatiques sur les radiateurs (80 %) calorifugeage des réseaux d'eau chaude, pompe à chaleur, énergies renouvelables, ...	- Vérification lors de la visite.
<b>Critère G</b> : L'opérateur justifie d'une écoresponsabilité pour la construction du local.	F		- L'énergie est issue de sources renouvelables OU - Le local est construit en matériaux écoresponsables OU - création de mobiliers ou autre à partir de matériaux de récupération.	- Preuve technique (certification, document d'architecte, factures...) - Vérification lors de la visite.
<b>Sous-item eau et eaux usées</b>				
<b>Critère H</b> : L'opérateur a un suivi annuel des consommations d'eau.	O		- Outil de type tableau de bord, cahier de suivi, relevés de consommation...	- Consultation des outils de suivi
<b>Critère I</b> : L'opérateur a au moins 2 dispositifs d'économie d'eau	O		- Exemples de dispositifs : réducteurs de débit, récupérateur d'eau de pluie, poussoirs et stop-eau, chasses d'eau double flux, bacs de rinçage...	- Vérification lors de la visite

<b>Critère J (équivalent C.12 RUC plongée)</b> : l'opérateur justifie d'une écoresponsabilité pour l'entretien du local et du matériel.	0		- Les produits d'entretien et de nettoyage ne contiennent pas de tensio-actifs nocifs pour le milieu et sont éco-labellisés.	- Factures des produits. - Vérification lors de la visite.
<b>Critère K</b> : pas de pesticides ni d'engrais chimiques de synthèse pour les extérieurs (sauf réglementation spécifique).	0		- Utilisation d'engrais chimiques naturels, désherbage manuel...	- Déclaration de la méthode de traitement pour les espaces verts extérieurs. - Factures.
<b>Sous-item déchets</b>				
<b>Critère L</b> : l'opérateur a mis en place un dispositif de tri des déchets liés à son activité.	0		- Tri des déchets recyclables et des déchets non valorisables lorsque les filières adéquates existent.	- Vérification lors de la visite.
<b>Critère M</b> : l'opérateur met à disposition de ses clients un dispositif de tri des déchets.	0		- Présence de bacs de tri et d'informations du système en place pour la clientèle. - Pancartes indicatives dans le centre.	- Présence de l'information sur les outils de communication. - Vérification lors de la visite.
<b>Critère N (équivalent C.20 RUC plongée)</b> : l'opérateur encourage le ramassage des déchets dans le milieu, dans le respect des règles de sécurité des personnes et des milieux.	0		- Ramassage de surface (sac, filet, ...), signalement au Parc national lors d'observations de macro-déchets	- Vérification lors de la visite - supports d'information à disposition de la clientèle

### **Valoriser les patrimoines et la qualité du cadre de vie**

Critères	obligatoire ou facultatif	Applicable non applicable	Indicateurs	Modalités de contrôle
<b>Sous-item Paysage et qualité du cadre de vie</b>				
<b>Critère O</b> : les plantations extérieures, s'il y en a, ne contiennent pas ou à défaut ne permettent pas la propagation d'espèces envahissantes, selon la liste de chaque Parc national le cas échéant. Dans le cas où l'exploitant ne détient pas la gérance du lieu, il sensibilise le gestionnaire à la problématique des espèces exotiques envahissantes.	0		- Absence d'espèces envahissantes	- Vérification lors de la visite - Mails, échanges avec le gestionnaire.

<b>Critère P</b> : l'utilisateur met en place une action en faveur de la biodiversité locale.	F		- Obtention d'un label type Refuge LPO (favoriser les zones refuges pour la biodiversité : haie champêtre, bande enherbée, mur de pierres sèches...), participation à un programme de science participative, à des comptages scientifiques, autre à argumenter...	- Attestation de label LPO, compte Biolit, etc ou vérification lors de la visite
<b>Critère Q</b> : le mobilier extérieur est composé majoritairement de matériaux naturels écocertifiés ou locaux ou de matériaux recyclés.	F		- Pas de mobilier publicitaire - Présence de mobilier en matériaux naturels (bois, verre, pierre...) ou locaux ou recyclés (matériels/équipements nautiques usagés, bois flotté, palettes...) - Mobilier de repos adapté aux particularités du site	- Vérification lors de la visite
<b>Critère R</b> : dans le cas de la présence d'une signalétique d'enseigne et de pré-enseignes, soit celle-ci s'insère dans des dispositifs de chartes de signalisation locales ou nationales soit elle est intégrée au paysage.	F		- Conformité par rapport à une charte - Intégration au paysage	- Vérification lors de la visite
<b>Sous-item Architecture et aménagement intérieur</b>				
<b>Critère S</b> : la décoration et l'ambiance intérieures valorisent les patrimoines du territoire et s'appuient sur des éléments du caractère identitaire du territoire	F		- Utilisation d'objets usuels locaux dans la décoration, photos du territoire...à décliner par Parc national	- Vérification lors de la visite
<b>Critère T</b> : le mobilier intérieur utilise des matériaux naturels écocertifiés ou locaux ou des matériaux recyclés.	F		- Mobilier avec des matériaux naturels (bois, verre, pierre...) et/ou mobilier de récupération (usage de bois flotté, récupération de matériels/équipements nautiques usagés, palettes...) - Mobilier de repos adapté aux particularités du site	- Vérification lors de la visite

## Participer à la politique économique et sociale

Critères	Obligatoire ou facultatif	Applicable ou non applicable	Indicateurs	Modalités de contrôle
<b>Critère U</b> : le personnel est sensibilisé régulièrement aux comportements écoresponsables (tri des déchets, économies d'eau et d'énergie).	O		- Organisation de formations internes, présence d'un livret d'accueil comprenant cette information...	- Vérification de l'organisation de session, livret d'accueil du personnel, règlement intérieur, supports de sensibilisation...
<b>Critère V</b> : l'utilisateur propose des formations à son personnel. Pour l'emploi de personnel temporaire, l'utilisateur facilite l'accueil de jeunes en formation ou en alternance, ou il a une politique de fidélisation des saisonniers.	O		- Liste des formations à destination du personnel - Politique de recrutement des jeunes, politique de fidélisation des saisonniers...	- Fourniture de la liste des formations proposées, de la liste des personnes qui ont participé ou des attestations de formation, de la liste du personnel engagé par année...  - Fourniture de conventions, contrats d'apprentissage

### RECAPITULATIF DES CRITERES COMPLEMENTAIRES, PAR TYPE ET PAR THEME

Type de critères	Critères		Obligatoire / facultatif
Critères généraux	Critère A	Autorisations et qualifications pour l'activité	O
	Critère B	Présence d'un lieu d'accueil du public	O
	Critère C	Accueil personnalisé du public	O
	Critère D	Formation des saisonniers sur les milieux marins	O
	Critère H	Suivi annuel des consommations d'eau	O
	Critère I	Présence de 2 dispositifs d'économie d'eau	O
	Critère J	Ecoresponsabilité pour l'entretien du local et matériel	O
	Critère K	Absence de pesticide/engrais chimique pour extérieur	O
	Critère L	Présence d'un dispositif de tri pour sa structure	O
	Critère M	Présence d'un dispositif de tri pour ses clients	O
	Critère N	Favorise le ramassage des déchets dans le milieu	O
	Critère O	Absence d'espèces exotiques envahissantes	O
	Critère U	Sensibilisation du personnel à l'écoresponsabilité	O
	Critère V	Présence de formations pour le personnel	O
Critères facultatifs	Critère E	Suivi annuel des consommations d'énergie	F
	Critère F	Présence de 2 dispositifs d'économie d'énergie	F
	Critère G	Ecoresponsabilité dans la construction du local	F
	Critère P	Présence d'une action pour la biodiversité locale	F
	Critère Q	Matériaux naturels/recyclés pour le mobilier extérieur	F
	Critère R	Intégration paysagère ou conformité pour enseignes	F
	Critère S	Eléments du territoire dans la décoration du lieu	F
	Critère T	Matériaux naturels/recyclés pour le mobilier intérieur	F

## **TOTAL : 14 critères obligatoires + 8 critères facultatifs maximum**

Afin de valider le règlement d'usage catégoriel, il faut valider tous les critères obligatoires correspondants et au moins la moitié des critères facultatifs. La valeur à atteindre sera arrondie au chiffre supérieur, lorsque le nombre de critères facultatifs est impair. Pour le cas où un critère facultatif n'est pas applicable, la pondération s'applique sur les critères restants.

### **Modalités d'évaluation pour l'attribution de la marque**

Le dispositif d'évaluation de la prestation sera établi sur la base des éléments suivants :

- la remise d'une fiche descriptive (cf annexe au RUC) complétée par le prestataire pour chaque prestation proposée, soumise à l'établissement, et comprenant : son tracé, les objectifs recherchés, les publics, les éléments de patrimoine décrits, les zones hors sentiers explorées éventuellement, les personnes susceptibles d'encadrer la sortie,...etc. L'établissement public du parc national concerné sera chargé de fournir un avis systématique sur la sortie proposée.
- la présence de documents de présentation et d'information à disposition de la clientèle sur la découverte des patrimoines, le comportement en milieu naturel, la réglementation du parc national, les acteurs du territoire, etc...,
- la fourniture des justificatifs complémentaires à fournir à l'établissement et nécessaires à la validation des critères,
- en fin de contrat, et avant l'éventuelle reconduction de celui-ci, une démarche de ré-attribution, éventuellement allégée – in situ.

### **Modalités de suivi et de contrôle du contrat**

Le dispositif de contrôle minimum commun comprendra :

- Des contrôles continus et programmés durant la validité du contrat, sur :
  - La présence aux journées de formation/sensibilisation
  - La présence aux journées de réseaux, lorsqu'elles existent
  - La participation à des activités techniques ou scientifiques avec les équipes d'agents du parc national
  - L'écoute / veille du territoire
  - L'examen d'éventuels retours clients, qui, selon leur teneur, peuvent déclencher des visites inopinées
- Des contrôles inopinés aléatoires, sur tout ou partir du RUC, in situ ou non
- Un bilan synthétique des sorties réalisées, établi par le bénéficiaire à la demande du Parc national.



## INFORMATIONS PRATIQUES ET DETAILS DE LA PRESTATION

### 4 - Le public visé :

- Familles avec enfants > Ages :  3-6 ans  7 à 12 ans  + de 12 ans  autre : .....
- Adultes
- Enfants sans les parents > Ages :  3-6 ans  7 à 12 ans  + de 12 ans  autre : .....
- Seniors (+ de 60 ans)
- Personnes handicapées :  physique  mental  visuel  auditif
- Scolaires > niveau(x) de classe(s) : .....
- Autres.....

Limite d'âge liée à la pratique : .....

Limite de taille liée à la pratique : .....

### 5 - La prestation peut-elle être dispensée dans une autre langue :

- anglais  allemand  italien  espagnol
- créole
- autre > Préciser : .....

### 6 - Tarifs :

- 1/2 journée adulte : .....€  Journée adulte : .....€
- 1/2 journée enfant : .....€  Journée enfants : .....€ > Tranche d'âges : ... à ..... ans.
- tarif pour groupe constitué .....€ Préciser la taille du groupe requise : .....personnes
- forfait famille (2 adultes + 2 enfants) : .....€

Autres : .....

Proposez-vous des réductions à certains publics :  oui  non

Précisez : .....

Proposez-vous des gratuités à certains publics :  oui  non

Précisez : .....

Acceptez-vous les Chèques Vacances ? :  oui  non

Moyens de paiement :  Chèques  Espèces  CB

Proposez-vous des services complémentaires, tels que :

un service de navette  oui  non

un pique-nique  oui  non

autre (préciser)  oui  non

### 7 - Le matériel et l'équipement spécifique :

> A prévoir par les participants :

.....

> Équipement fourni et/ou mis à disposition :

.....

> **Informations complémentaires importantes** à préciser dans les outils de communication :

.....  
.....

8 - **Date(s) et fréquence** de la sortie sur la ou les période(s) :

La sortie est programmée toute l'année  oui  non

La sortie est programmée selon un calendrier précis :

sur une période donnée :

Du ../.../... au ../.../...

Du ../.../... au ../.../...

Du ../.../... au ../.../...

A des dates précises :

Le../.../...

Le../.../...

Le../.../...

La sortie est fixée de manière régulière un ou plusieurs jours de la semaine :

lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi  samedi  dimanche

ou la sortie est programmée uniquement sur demande  oui  non

9 - **Nombre de participants** :

Le nombre **minimum** de participants pour lequel la sortie est maintenue : .....

Le nombre **maximum** de participants que vous acceptez pour cette sortie : .....

10 - **Classement/labels de la sortie** :

Qualité tourisme  Autre : .....

## DESCRIPTION DU PARCOURS / ITINERAIRE

11 - Le **lieu et l'itinéraire envisagé**

\* Secteur(s) concerné(s) : **à préciser pour chaque PN**

.....  .....  .....  .....  .....  .....  .....

\* Lieu et heure de départ de la sortie (Commune, et lieu précis dans la commune) :

.....

\* Lieu d'arrivée de la sortie (Commune, et lieu précis dans la commune) :

.....

\* Préciser le lieu et l'heure de RDV s'il est différent du lieu de départ :

.....

\* Préciser le moyen de locomotion utilisé pour se rendre au lieu de départ :

.....

**Joindre l'itinéraire envisagé surligné en couleur sur un fond de carte au 1/25 000. Faire figurer sur cette fiche dans une couleur différente les variantes d'itinéraires envisagées, le lieu de départ, de rendez-vous et d'arrivée.**

12- La prestation prend-elle en compte des **prescriptions particulières en matière de gestion de la fréquentation** :  oui  non

Si oui, précisez :

Programmation en dehors des pics de fréquentation

itinéraire de repli si trop grande affluence

décalage des heures ou des jours de départ

autre .....

## SENSIBILISATION AUX PATRIMOINES ET AU TERRITOIRE

13 - Les **thématiques** et les **pôles d'intérêt** de la sortie pour le public :

Flore > Principales espèces :

Faune > Principales espèces :

Astronomie > Précisions :

Géologie > Précisions :

Lecture de paysages > Précisions

Orientation/cartographie : > Précisions :

patrimoine culturel : > Précisions

Conte/lecture > Lequel

Histoire > Précisions :

Bâti > Précisions :

Archéologie > Précisions :

Agriculture / pastoralisme > Précisions :

Productions locales > Précisions :

sorties en mer > Précisions :

Autres ou précisions :

14 - Pour les publics scolaires, **objectifs pédagogiques recherchés** :

15 - La **sensibilisation des publics** aux patrimoines et au territoire :

**De quelle façon le contenu de la prestation permet-il de sensibiliser les clients sur :**

**> Les patrimoines ?**

Commentaires

Atelier participatif

Visite de lieux

Rencontre avec un acteur ou habitant

Dégustations de produits

Lecture de paysage

Activité ludique

par les sens

Description simple :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**> les bonnes pratiques de découverte à adopter en milieu naturel ?**

Gestion et tri des déchets

Conditions d'observation de la faune

Respect des sentiers

Non prélèvement d'espèces et de minéraux

Respect des zones de sensibilité

Autres :

.....  
.....  
.....

**> le Parc national ou tout autre espace protégé : sa réglementation et l'action du Parc/sa charte?**

Présentation générique du Parc (histoire, périmètre, patrimoine, missions, etc.)

Réglementation (information avec entrée pédagogique)

Métiers (garde moniteur, scientifique, ...)

Maisons du Parc (lieux ressources...)

Autres : .....

.....  
.....  
.....

**> les activités économiques locales :**

Rencontre avec des acteurs (berger, pêcheur, artisan, ...)

Visite de ferme, point de vente, site de production, ...

Dégustation

Documentation

Cadeau :

Autre : Précisions : .....

.....  
.....  
.....

.....*Pour les cadeaux ou produits de dégustation, préciser le produit et son origine :*

.....

**16 - Des outils d'observation ou des documents de sensibilisation ou d'information** présentant les éléments précédents sont-ils mis à disposition de la clientèle ?

oui  non  (Si oui, ces supports sont à joindre au dossier)

Ils sont prêtés

Ils sont distribués ?

Précisions : .....

.....  
.....  
.....  
.....

17 - Certains de ces outils ou documents sont-ils adaptés :

\* aux langues étrangères ou locales : oui  non

Lesquels : .....  
.....  
.....  
.....

\* à certaines déficiences : oui  non

Lesquels : .....  
.....  
.....  
.....

\* à des publics particuliers: oui  non

Lesquels : .....  
.....  
.....  
.....

## ECORESPONSABILITE

19 - Si un pique-nique ou autre collation est proposé par le prestataire :

Sa composition permet-elle de **limiter les emballages et les déchets (non recyclables)** :

oui  non > Si oui, par quels moyens ?

.....  
.....

Quels sont les **produits locaux utilisés** ?

.....  
.....  
.....

20 - La clientèle est-elle informée sur **les systèmes d'écomobilité, de transports en commun et de covoiturage** existants pour rejoindre le point de RDV ?

oui  non > Si oui, par quels moyens ?

.....  
.....  
.....

Si non, sans objet.

21 - Les lieux de RDV sont-ils prévus à proximité de points d'arrêts de transport collectifs ?  oui

non

22 - Existe-il un **système de tri** des déchets lors de la prestation :  Oui  Non

## PROFESSIONNELS PRESENTANT LA OU LES PRESTATIONS

Nom / Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....  
Mail : .....  
Site internet : .....  
Facebook : .....  
Twitter : .....  
Structure : .....  
Forme juridique :  
 Exploitation individuelle                       GAEC                       EARL  
 SARL                       Entreprise individuelle                       EURL                       SAS                       SA  
 SNC                       SASU                       Coopérative                       Association loi 1901  
 Autre : .....

### Le contact pour la réservation :

Les mêmes que ci-dessus.  Les coordonnées ci-après :

Nom / Prénom : .....  
Structure : .....  
Adresse : .....  
Tel fixe : ..... Tel mobile : .....  
Mail : .....  
Site internet : .....  
Facebook : .....  
Twitter : .....

## ENCADREMENT DE LA SORTIE

### Encadrant 1 de la sortie :

Nom /Prénom : .....  
Qualité : .....

× **Dans le cas où cette sortie peut être encadrée par d'autres personnes**, merci de préciser ces renseignements pour chacune d'entre elle.

Le professionnel renseignant la fiche s'engage à ce que seules les personnes dûment identifiées ci après encadrent la sortie considérée.

### **Encadrant 2:**

Nom /Prénom : .....  
Qualification : .....

### **Encadrant 3 :**

Nom / Prénom : .....  
Qualification : .....

